

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22  
N° 11

**DATE DE CONVOCATION :**

16 SEPTEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 SEPTEMBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN  
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME  
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,  
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Attribution d’une subvention de 159 300 € par l’État**

Une subvention d’un montant de 159 300 € a été octroyée par l’État dans le cadre de l’appel à projet régional « pistes cyclables » pour financer la voie douce s’insérant dans le projet d’aménagement des rues de Courgains, Mohain et Gaugusse.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement afin de bénéficier de cette subvention

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** à l’unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à signer la convention de financement afin de bénéficier de la subvention de 159 300 € octroyée par l’État pour financer la voie douce s’insérant dans le projet d’aménagement des rues de Courgains, Mohain et Gaugusse.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Francis  
BELLUAU

Signature numérique de  
Francis BELLUAU  
Date : 2022.09.29  
09:20:13 +02'00'



Publiée par voie électronique  
le 29 septembre 2022